



Travail de nuit et départ en congés

Par Willabarbe

Bonjour, j'aurais besoin de vos lumières sur un cas particulier.

J'occupe un poste de nuit en cdi allant du lundi au dimanche en fonction des plannings avec des vacances de 12h
Je suis annualisé, je fais donc un total de 1607 heures dans l'année, congés compris.

Quand je pose mes congés 5 jours ouvrés, du lundi au dimanche. Ma responsable me fait systématiquement travailler le dimanche soir jusqu'au lundi matin jour de départ de mes congés.

Sauf que lorsque que je fais ma demande de congés, celle-ci précise bien que le premier jour est inclus

Donc si je pose du lundi inclus au dimanche inclus, je ne comprends pas pourquoi je dois travailler le dimanche avant mon départ en congés, sachant qu'en finissant à 7h00 le lundi matin, mon jour de congés inclus est tronqué.

Merci d'avance

Par Delmare

Bonjour,

Il semble y avoir une confusion ou un malentendu dans la manière dont vos congés sont gérés. Si votre demande de congés précise clairement que le premier jour est inclus, alors le dimanche devrait normalement faire partie de vos congés, et vous ne devriez pas être programmé pour travailler le dimanche soir jusqu'au lundi matin.

Si cela continue de se produire, il serait judicieux de discuter de cette situation avec votre responsable ou le service des ressources humaines pour clarifier le processus de planification des congés et résoudre ce problème.

Assurez-vous d'avoir une copie de vos demandes de congés et de la politique de l'entreprise concernant les congés à portée de main pour appuyer votre argumentation.

Par Isadore

Bonjour,

L'employeur est libre de refuser une demande de congés, totalement ou partiellement. L'employeur peut vous faire travailler le lundi s'il ne vous le décompte pas des congés... et ne l'a pas officiellement validé comme jour de congé moins d'un mois auparavant.

L'employeur peut revenir sur son accord jusqu'à un mois avant le début du congé... et si jamais il n'a pas donné son accord, l'envoi d'un planning vous demandant de venir travailler le lundi matin vaut refus implicite de votre demande de congé pour ce jour-là.

Par janus2

Quand je pose mes congés 5 jours ouvrés, du lundi au dimanche. Ma responsable me fait systématiquement travailler le dimanche soir jusqu'au lundi matin jour de départ de mes congés.

Bonjour,

Cela semble normal, vos congés commencent le lundi, pas le dimanche, vous êtes donc tenu d'exécuter votre vacation du dimanche.

En revanche, vous ne travaillez pas le dimanche suivant puisqu'il fait partie de vos congés.